



MAIRIE DE SAINT MARCELLIN EN FOREZ

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU SEANCE DU 21 JANVIER 2021

Affiché conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'an deux mil vingt et un, le vingt et un janvier à vingt heures, le conseil municipal de la ville de Saint-Marcellin-en-Forez s'est réuni à la salle Bernard ROUBY sous la présidence de Monsieur Eric Lardon, Maire.

Etaient présents :

Eric LARDON, Hélène DE SIMONE, Patrick AIVAZIAN, Charlotte DEGUIN, Antoine RODRIGUEZ, Marcelle DJOUHARA, Pierre PASQUIER, Christiane CLUZEL, Marc COMBETTE, Claude TOUILLOUX, Odile PHILIPPON, Serge TRIOULEYRE, René MEASSON, Martine CHARLES, Henri CELLIER, Arnaud DE MAZENOD, Marie-Pierre SEON, Christelle PLUCHAUD, Stéphane VILLARD, Margot SOLVIGNON, Frédéric PER, Florence CHEUCLE, Corinne VERDIER, Florence GAVARD, Anabel FOURNIER-FAURE

Etaient absent(s), excusé(s) :

Alain THOLOT, Jean-Baptiste GOUJON

Avaient donné procuration : Alain THOLOT à Eric LARDON, Jean-Baptiste GOUJON à Corinne VERDIER

25 conseillers (sur 27, en exercice et régulièrement convoqués) étant présents, le Conseil peut légalement se réunir et délibérer.

Délibération	IDENTITE DE LA DELIBERATION	Nature du Vote	Décision
1	CONSTRUCTION D'UN POLE ENFANCE JEUNESSE - APPROBATION DE L'AVANT-PROJET DEFINITIF	Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0	DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE
2	SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIES DE LA LOIRE- TERRITOIRE D'ENERGIE- RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION AU SERVICE D'ASSISTANCE A LA GESTION ENERGETIQUE	Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0	DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

3	CENTRE DE GESTION DE LA LOIRE - RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION AUX PRESTATIONS HYGIENE ET SECURITE AU TRAVAIL	Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0	DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE
4	SARL BASARTHI- REMBOURSEMENT TROP PERCU DE LOYERS SUR L'ANNEE 2018	Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0 Non Votant : 1	DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE
5	COVID 19 - REMISE GRACIEUSE DE LOYERS AU LOCATAIRE LA SARL L'AME & REVE	Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 1	DELIBERATION ADOPTEE A LA MAJORITE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h52.

Le Maire,

Eric LARDON